



Octobre 2012- n°5

EDITORIAL2 morts et 16 blessés à Saint Denis dans un immeuble insalubre  
dans la nuit du 8 au 9 septembre 2012

Après des dizaines de morts à Paris et en banlieue depuis dix ans, le mal logement a encore durement frappé des familles à Saint Denis. Ces familles en grande précarité sociale, se trouvent dans l'obligation vu le manque de logements sociaux d'habiter dans des logements dangereux, sordides et insalubres où des propriétaires sans scrupules leur font payer des loyers exorbitants. Comment accepter que tant de familles vivent ainsi dans l'insécurité, dans l'angoisse de voir leurs enfants tomber malades du fait de l'insalubrité, devenir handicapés à vie victimes du saturnisme, et de plus en plus de vivre dans l'angoisse qu'un jour eux aussi soient victimes du feu comme à l'hôtel Opéra et à Vincent Auriol à Paris et aujourd'hui à Saint Denis.

L'association des familles victimes du saturnisme (AFVS) s'associe à la douleur des familles ainsi durement touchées par ce nouveau drame et leur dit toute sa solidarité.

Elle sera à leurs côtés pour demander leur relogement immédiat quelque soit leur statut en France.

Elle demande la régularisation de tous ceux ou celles qui seraient sans papiers. Elle demande aussi que toutes les responsabilités en chaîne de ce nouveau drame soient reconnues et que les victimes de ce nouveau drame soient indemnisées.

Il est inacceptable d'opposer le manque de logement quand des enfants, des familles, des femmes ou des hommes sont en danger pour leur santé ou pour leur vie. Dès que le risque est connu, c'est le relogement immédiat qui doit être mis en œuvre sans délai. C'est la responsabilité des collectivités locales et de l'Etat de mettre ces mesures à exécution.

**Association des  
Familles Victi-  
mes du Satur-  
nisme (AFVS)**

**3, rue du Niger  
75012-PARIS**

**09 53 27 25 45  
06 99 89 19 39**

**Fax:  
0958272545**

**afvs@free.fr –  
www.afvs.net**

Aujourd'hui l'AFVS a 380 dossiers en cours. Depuis janvier 2012 trente nouveaux dossiers ont été ouverts. Pour tous ces dossiers une visite de logement est effectuée, des signalements sont faits aux différentes administrations et la famille est suivie jusqu'à résolution.

L'association est très sollicitée notamment par mail et par téléphone où on pose beaucoup de questions sur la problématique du saturnisme, et ce depuis l'obligation d'effectuer un diagnostic plomb lors de la vente ou de la location d'un logement ou d'une maison.

L'augmentation du nombre de personnes qui sollicitent l'AFVS témoigne que le mal logement est toujours d'actualité et plus particulièrement le saturnisme. L'AFVS assure toujours son rôle d'accompagnateur auprès des familles, elle constitue les dossiers (relogement, DA-LO, Aide Juridictionnelle...) et réoriente grâce à son réseau.

## UN TAUDIS POUR LOGEMENT

A Saint-Denis un immeuble totalement dégradé abrite des familles avec enfants et parmi elles, une famille de trois enfants qui vit dans un trois pièces insalubre. Le plafond est éventré dans la cuisine de ce logement, le mur de la salle de bain ne tient plus, le sol y est défoncé. L'humidité est tellement pesante dans ce logement qu'il ya des champignons au bas des murs et que l'eau s'écoule du plafond au long des murs noirs d'humidité.

L'état du logement a un effet néfaste sur les enfants qui sont tous malades du saturnisme donc anémiés ils ont des problèmes respiratoires et cutanés.

Le cas de cette famille est tellement préoccupant que le quotidien l'Humanité l'a citée dans un article intitulé « Saturnisme La maladie des taudis » paru le 30 Juillet 2012.

## Quatre familles relogées cet été

Dans notre bataille nous arrivons à obtenir le relogement de familles, leur nombre est certes insuffisant face à l'urgence d'agir contre le saturnisme mais nous sommes heureux pour ces familles qui attendent souvent ce logement depuis très longtemps .

Ces quatre familles attendaient respectivement un logement sain depuis 4ans, 6ans, 7ans et 9ans, chacune vivait dans une surface trop petite par rapport à la composition familiale et ces quatre logement contenaient du plomb accessible alors même qu'il ya des enfants.

Nous avons rédigé des courriers en direction de la mairie et de la préfecture afin d'obtenir satisfaction, heureusement dans ces familles les enfants n'ont pas eu de grosses intoxications au plomb, par contre l'état des logements a eu une incidence sur leur santé. En effet l'humidité du logement due à l'absence ou au manque d'aération ainsi qu'à la sur-occupation créé des moisissures, donc les enfants étaient très sujets à des affections respiratoires ainsi qu'à des problèmes cutanés.

En plus des soucis de santé, il y avait dans deux de ces logements de gros risques à cause de l'électricité qui n'était pas aux normes, il n'y avait pas de chauffage non plus dans les logements.

Ces familles après une attente plus ou moins longue ont enfin obtenu leur droit à un logement salubre et décent, et c'est ce à quoi nous AFVS contribuons chaque jour en espérant que les familles que nous suivons arriveront toutes à obtenir ce droit.

### Secours Catholique:

L'AFVS a été reçue par le Secours Catholique courant septembre. Cette rencontre avait pour but d'établir un partenariat pérenne avec cette association avec laquelle nous avons déjà été amenés à travailler.

Une reconnaissance de notre travail par le Secours Catholique ainsi qu'une volonté d'initier leur bénévoles au travail de terrain pour leur pôle habitat indigne tend à favoriser le partenariat. L'AFVS quand elle sollicite le Secours Catholique pour une aide matérielle et financière.

### Migration Santé:

L'AFVS a été invité à un débat portant sur le saturnisme infantile fin septembre par Migration Santé.

### Saint-Denis :

Pour la troisième année consécutive la mairie de Saint-Denis nous a confiée l'information et la visite de logements auprès de familles habitant potentiellement dans des immeubles contenant du plomb.

Cette année le contact a été plus difficile, les familles ont été méfiantes et moins coopératives que les années précédentes. Nous n'avons vu que 32 familles au final malgré plusieurs passages dans 6 immeubles différents.

La réunion de reconstitution a eut lieu début Octobre. Morgan et Fatoumata y ont rencontré la référente santé de la mairie, la chargée de relogement spécifique du service municipal du logement et le directeur de quartier.

La réunion a fait ressortir un manque de coordination entre les différents services municipaux concernés par la problématique du saturnisme notamment le service social, le service d'hygiène et la PMI. Le nombre de dépistage du saturnisme ne cesse de baisser aussi.

La poursuite de l'action ne sera pas possible car la préfecture a supprimé la subvention accordée à la ville de Saint Denis pour cette action. Cette année la mission a été financée avec les fonds propres de la mairie.

### CISS:

Le Collectif Interassociatif Sur la Santé a mentionné sur son site une étude fort intéressante concernant l'utilisation des peintures au plomb.

L'étude rapporte des faits qui remettent fortement en question le ciblage des habitations à risque par les autorités car à l'AFVS nous faisons systématiquement des tests de plomb et ce quelque soit la date de construction du bâtiment.

Cette étude fait l'objet d'un « mauvais point » sur le site internet du CISS qui écrit ceci :

« Une étude récente du Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) et de l'Ecole des hautes études en santé publique (EHESP) révèle que l'utilisation de la peinture au plomb, interdite aux professionnels en 1949, n'a commencé à diminuer qu'en 1974 et était encore en vente libre dans le commerce jusqu'en 1993, date de son interdiction définitive y compris pour les non professionnels propriétaires ou locataires. Beaucoup d'habitations sont donc encore intoxiquées : 878.000 en France selon l'étude, et cela sans parler semble-t-il des lieux d'accueil collectif (écoles, crèches, hôpitaux...).

L'étude estime aussi que 105.000 habitations, où réside un enfant de moins de 6 ans, présentent une concentration en plomb dans l'eau du robinet largement supérieure aux normes européennes. Et, là encore, on ne parle ni des lieux d'accueil des enfants ni des hôpitaux.

Enfin, il est très préoccupant de constater que beaucoup d'espaces de plein air présentent une teneur en plomb 3,2 fois supérieure aux normes américaines. Bref, le plomb reste très présent dans notre environnement : dans les maisons, dans l'eau que nous buvons, dans les espaces publics et notamment dans les aires de jeux pour les enfants... »

Le communiqué de presse concernant cette étude est consultable sur le site <http://www.ehesp.fr>.

## DALO :

Le Conseil d'État rétablit l'égalité de traitement en annulant la condition de résidence de deux ans pour les étrangers.

En effet le décret du 8 septembre 2008 définissait les conditions de permanence : les ressortissants étrangers non communautaires, titulaires des titres de séjour listés dans ce décret, hors carte de résident ou assimilé, étaient jusqu'alors soumis à une condition de résidence de 2 ans pour pouvoir exercer leur droit au logement opposable et former à ce titre un recours DALO.

Il a tout de suite été contesté, cela fait 4 ans.

L'annulation du décret prendra effet à compter du 1er octobre 2012 et n'aura pas d'effet rétroactif.

Bien que tardive, cette décision est une victoire pour les défenseurs des droits des étrangers.

## Jurislogement:

La juriste de l'AFVS a assistée a la réunion de Jurislogement ,journée d'échange et de réflexion du 5 octobre 2012 sur le thème « occupation de terrains sans droit ni titre »

Cette journée a permis d'échanger autour des occupations illégales de terrain dès l'installation, quelque soit la forme d'habitat, combinant précarité des occupants, précarité de l'habitat, précarité du statut d'occupation et ainsi précarité des droits. L'échange entre juristes (universitaires et praticiens du droit - avocats, magistrats) et acteurs associatifs a permis de mettre en commun les pratiques, expériences, argumentaires, jurisprudences et de dégager de cette réflexion collective des pistes de travail.

<http://www.jurislogement.org/squats-et-bidonvilles-mainmenu-31>

## REUNIONS/ACTIONS

Au cours du mois d'octobre l'AFVS a rencontrée deux membres du gouvernement, en effet le ministre de la Santé et du membres du ministère du logement nous ont reçu. Ces deux rencontres sont importantes car elles touchent les deux aspects du saturnisme.

### **Rencontre avec deux membres du Ministère de la Santé et des Affaires sociales**

Le vendredi 19 octobre 2012, l'AFVS, représentée par Catherine Levy, Patrick Mony, François la LAfforgue, Ngossé Diop et Angèle Ngo Moussi, a été reçu au Cabinet de Madame Marisol Touraine. Monsieur Frédérik Staikowsky, conseiller chargé de la sécurité sanitaire de la Ministre et Madame Agnès El Majeri du pôle Affaires sociales, nous ont longuement écouté et ont pris des notes sur les revendications suivantes : dépistage élargi des enfants ; le dépistage du plomb dans les espaces publics ; mesurer la présence du plomb dans l'organisme autrement que par les plombémies ( taux de plomb dans le sang) ; suivi des enfants atteints de saturnisme...arrêté du 15 mars 2010 du ministère de l'écologie, pris pour l'application du 1° de l'article R.441-1 du code de la construction et de l'habitation en ce qu'il exclut dorénavant des personnes à charge dans une demande de logement social les membres de familles en situation irrégulière...

## **Rencontre avec Madame Cécile Duflot** **Ministre de l'Égalité des Territoires et du Logement**

*Communiqué de presse, 8 octobre 2012*

Lors de l'échange de courriers entre Cécile Duflot et Annie Thébaud-Mony, à propos du refus de la légion d'honneur par cette dernière (<http://www.territoires.gouv.fr/spip.php?article113>), en août dernier, Madame la ministre de l'égalité des territoires et du logement avait proposé une rencontre. Ce lundi 8 octobre, Madame Duflot a reçu Annie Thébaud-Mony et une délégation de représentants de différentes associations solidaires de l'association Henri Pézerat dans les luttes pour la santé en rapport avec le travail et l'environnement.

Tout d'abord, Annie Thébaud-Mony a évoqué les problèmes de la recherche, soulignant les difficultés rencontrées par les chercheurs indépendants de l'industrie, dans le développement de travaux répondant à l'urgence des besoins dans le champ professionnel ou environnemental. Madame Duflot a interrogé Annie Thébaud-Mony sur les registres de cancer. *« Compte tenu de la gravité de l'épidémie de cancer – l'incidence est passé de 150 000 à 365 000 nouveaux cas par an entre le début des années 1980 et 2008 - a répondu celle-ci, la création de registres départementaux de tous les nouveaux cas de cancer devrait devenir une priorité de la recherche en santé publique. Ces registres - standardisés et coordonnés au niveau national – devraient obligatoirement comporter la reconstitution du parcours professionnel et de l'histoire résidentielle de chaque patient à des fins d'identification des expositions professionnelles et environnementales aux cancérogènes, permettant ainsi de construire progressivement une cartographie des sites et postes de travail à risques en vue de l'élaboration de stratégies de prévention»*. L'enquête permanente menée par le Groupement d'Intérêt Scientifique sur les Cancers d'origine Professionnelle (GIS COP 93) à l'université paris 13, constitue une expérience susceptible de faire école.

Un état des lieux et des propositions, sous la forme de fiches ont été présentés et remis par les militants à Madame Cécile Duflot (voir sur les sites Web : <http://www.asso-henri-pezerat.org/>, <http://www.afvs.net/>, <http://www.ban-asbestos-france.com/>). Ils portent en particulier sur les thèmes suivants:

- La gestion de la contamination par le plomb et l'amiante, qu'il s'agisse des logements, de tout immeuble public ou privé, des terrains, des toits, des sols, etc...;
- la mise en oeuvre du droit au suivi post-exposition et post-professionnel, pour les travailleurs et les populations (y compris les enfants) ayant subi une contamination à une substance toxique ;
- l'interdiction de la sous-traitance sur les sites Seveso (cf AZF) et nucléaire, ainsi que pour toute activité exposant à des substances toxiques, en particulier les cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction ;
- la modification du code pénal intégrant la notion de « crimes industriels ».

Madame Cécile Duflot a écouté attentivement Annie Thébaud-Mony et ses collègues, en particulier sur les dossiers la concernant. Par ailleurs elle envisage d'informer les ministres concernées, Madame Marisol Touraine, ministre de la santé, et Madame Christiane Taubira, ministre de la justice, des propositions que nous lui avons soumises et qui les concernent.

Contacts : Annie Thébaud-Mony, 06 76 41 83 46, Christian Micaud (AMC) : 06 30 83 29 81, Morgan Pinoteau (AFVS) : 09 53 27 25 45

## FORMATIONS

L'AFVS a été sollicitée par l'Institut Régional du Travail Social de Paris afin de dispenser une formation de 3h30 aux étudiants de deuxième année. C'est la troisième année que cet institut fait appel à nos services. C'est important que les travailleurs sociaux puissent savoir déceler et prendre en charge un cas de saturnisme étant donné qu'ils peuvent être amenés à effectuer des visites de logements.

En plus de l'IRTS, l'AFVS est demandée pour dispenser des formations auprès d'étudiants infirmiers ainsi que d'autres associations. L'AFVS a acquis au fil de ces interventions une réelle compétence en matière de formation sur le saturnisme, le mal logement et les voies de recours possible et ces formations s'adaptent au public concerné.

## SALARIES/STAGIAIRES

Un troisième poste a été créé à l'AFVS, en effet grâce à l'obtention de la subvention « emploi tremplin » accordée par la région Ile De France l'AFVS a pu financer ce poste supplémentaire. On compte désormais deux temps pleins et un temps partiel, ce qui permettra une meilleure prise en charge des dossiers et un meilleur fonctionnement de l'AFVS qui était en sous effectifs comparé au travail demandé.

L'AFVS accueille un stagiaire étudiant en troisième année d'école d'assistant social pendant 6 mois, ce stage se terminera fin mars 2013. Le stagiaire participe aux visites de logements et pourrait entre autres continuer le travail de recherche sur le suivi des enfants atteints de saturnisme entamé par la stagiaire précédente.

## AGENDA ET ANNONCES

### Prochaine Réunion:

Le dimanche 9 décembre à 10h, réunion mensuelle suivie de la réunion des familles de 14h à 16h.

L'AFVS recherche des bénévoles actifs intéressés par la problématique du saturnisme qui sont prêts à donner de leur temps afin d'aider l'association dans son travail quotidien et à envisager de nouvelles perspectives.

L'AFVS est une association qui accueille les stagiaires de formations sociales diverses et variées.

Nous n'avons pas pu tenir nos engagements d'envoyer régulièrement des informations. Congés de maladie, congés de maternité avaient réduit fortement la présence des salariées à l'association. Depuis octobre 2012, Fatoumata KHOMA a rejoint à nouveau l'équipe salariée aux cotés de Morgan PINOTEAU salariée à plein temps et Angèle NGO MOUSSI à mi-temps.

C'est un pari que nous espérons pouvoir tenir dans la durée si nous trouvons les subventions qui nous sont nécessaires et l'aide que nous sommes sûrs vous continuerez à nous apporter. Trois salariées dont une à temps partiel c'est peu pour répondre aux sollicitations auxquelles doit répondre l'association. Il nous faut absolument nous renforcer et trouver des volontaires prêts à nous aider.

Nous comptons sur vous pour faire connaître l'association, pour nous envoyer des informations pour alimenter notre lettre d'info. Nous comptons sur vous aussi pour soutenir l'association, lui consacrer du temps, nous aider à trouver des financements ou des donateurs.

La lutte contre le saturnisme n'en est qu'à ses débuts. Il reste un long chemin à parcourir si nous voulons vraiment que ce fléau soit éradiqué et que toutes les victimes soient indemnisées.



association des familles victimes du saturnisme  
**afvs**

## Bulletin d'adhésion 2012

Nom (majuscules) : .....

Prénom : .....

Adresse postale : .....

N° de téléphone : .....

Adresse électronique : .....@.....

Montant de l'adhésion : 15 Euros

ET/OU

Don : ..... Euros

Remis le : .....                      En espèces                       En chèque